

SOFTIMAT S.A.
Chaussée de Louvain 435 – 1380 Lasne
BE0421.846.862

Le/la soussigné(e) :
(nom complet de l'actionnaire) _____

Adresse complète de l'actionnaire : _____

Propriétaire de : _____ actions nominatives/au porteur/démateralisées¹

de la société Softimat s.a./n.v., dont le siège social est sis à 1380 Lasne, Chaussée de Louvain 435, déclare instituer :

Madame – Monsieur¹ : _____ (nom complet)

pour mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, à l'effet de :

A. représenter l'actionnaire à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Softimat s.a., qui se tiendra le mardi 29 mai 2018 à 10h00 au siège social, Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, et de prendre part à toutes délibérations relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres

Proposition de réduire le capital à concurrence d'un montant maximum de 3.500.000 EUR par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Proposition de donner autorisation au conseil d'administration, pour une durée de 60 mois à compter de la publication de la décision de l'assemblée aux Annexes du Moniteur Belge, d'acquérir en Bourse ses actions propres pour un prix compris entre EUR 1 et EUR 20 par action et ce, en exécution de la décision de l'assemblée de réduire le capital social à concurrence d'un montant maximum de 3.500.000 EUR.

Cette proposition comprend également la proposition de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'accomplir toutes formalités en vue de faire constater les réductions de capital résultant des rachats d'actions qu'il effectuera en vertu de l'autorisation dont question ci-dessus.

2. Réduction de capital suite au rachat d'actions propres

Suite à la décision de l'assemblée générale du 15 février 2016 de réduire le capital d'un montant maximum de 3.000.000 EUR par le rachat d'actions propres et à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acquérir en bourse des actions de la société, constatation du rachat de 207.335 actions propres effectué entre le 7 novembre 2016 et le 13 avril 2018, pour un total de 506.409,89 EUR, lesquelles actions sont nulles de plein droit.

En conséquence, constatation de la réduction du capital d'un montant correspondant aux dites actions pour le ramener de 19.981.219,86 EUR à 19.474.809,97 EUR représenté par 5.531.934 actions.

3. Modification des statuts

4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la coordination des statuts

Pour être valablement adoptées, les propositions reprises ci-dessus requièrent les conditions de présence prévues par les articles 558, 559 et 620 du Code des Sociétés, soit la moitié du capital social présente ou représentée. Dans l'hypothèse où ce quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour le lundi 18 juin 2018. Celle-ci délibérera quel que soit le nombre de titres représentés. Dans ce cas, la date du « 29 mai 2018 » sera remplacée par la date du « 18 juin 2018 ».

B. Participer à toutes Assemblées Générales Extraordinaires ultérieures qui pourraient être tenues avec le même ordre du jour, d'émettre tous votes, d'adopter ou de rejeter tous amendements, de signer tous actes, procès-verbaux et listes de présence, de faire toutes déclarations, de se substituer à :

C. En général, de faire tout ce qui est utile ou nécessaire, même si non expressément indiqué aux présentes.

¹ Biffer la mention inutile

Instructions de vote

Remplissez ici vos instructions de vote :

1. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres

pour contre abstention

2. Constatation de la réduction de capital suite au rachat d'actions propres

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

3. Modification des statuts

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la coordination des statuts

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

Lieu et date : _____

Signature de l'actionnaire² : _____

Si l'actionnaire n'est pas une personne physique :

Nom de la personne morale: _____

Nom du signataire³ : _____

Qualité : _____

Signature² : _____

Les actionnaires qui veulent se faire représenter aux assemblées générales doivent accomplir les formalités d'admission reprises dans la convocation. Le formulaire de procuration complété doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse info@softimat.com, soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, soit par fax au 02/352.83.80, au plus tard le mercredi 23 mai 2018. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site Internet www.softimat.com.

² La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

³ Le signataire déclare être habilité à signer au nom et pour compte de l'actionnaire identifié en page 1 de la présente procuration.